

Communiqué de presse

Réforme de la formation « Employé-e-s de commerce 2022 » : il faut garantir l'accès aux hautes écoles spécialisées

Zurich, le 21 avril 2021 – FH SUISSE craint que la mise en œuvre de la réforme de la formation « Employé-e-s de commerce » prévue l'année prochaine entraînera une chute du niveau scolaire et compromettra le passage de l'apprentissage aux études en HES. L'association faîtière des diplômé-e-s des Hautes Ecoles Spécialisées a par conséquent pris position : il faut préserver la maturité professionnelle pendant l'apprentissage, l'acquisition des langues étrangères et des connaissances de base.

Les adaptations dans l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'employée de commerce/employé de commerce avec certificat fédéral de capacité (CFC) (appelée « Employé-e-s de commerce 2022 ») ont des répercussions directes sur les futurs étudiantes et étudiants des hautes écoles spécialisées ainsi que sur le marché du travail. Conjointement à la maturité professionnelle, la formation employée/employé de commerce CFC est l'une des principales voies d'accès aux hautes écoles. Il est donc de la plus haute importance aux yeux de l'Association faîtière des diplômé-e-s des Hautes Ecoles Spécialisées FH SUISSE que le passage vers la HSE et donc la perméabilité soit toujours garantie. Par conséquent, hier elle a soumis une prise de position auprès du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI concernant la consultation relative à la « formation professionnelle initiale d'employée de commerce/employé de commerce avec CFC et plan de formation ». FH SUISSE applaudit l'intention de la réforme visant à réduire la complexité administrative au sein des entreprises. Par ailleurs, elle juge pertinent le renforcement prévu des compétences d'action. **Toutefois, à l'instar de nombreuses autres parties indirectement touchées, FH SUISSE craint une baisse massive du niveau scolaire et donc que les jeunes se retrouvent dans une impasse. Or, une réforme devrait proposer exactement le contraire et offrir des perspectives attrayantes en matière de formation professionnelle.** A cet égard, les points suivants devraient impérativement être respectés :

- **Il doit être possible de poursuivre la maturité professionnelle (MP) intégrée pendant l'apprentissage**
La maturité professionnelle obtenue pendant un apprentissage est notamment destinée à permettre aux apprentis d'accéder directement à une haute école après une formation initiale. Les modalités de la MP sont encore en discussion : « la qualité et la reconnaissance du diplôme ne doit pas souffrir de la réforme. Il doit être possible de continuer à obtenir la maturité professionnelle au cours de l'apprentissage et qu'elle corresponde aux exigences des hautes écoles spécialisées. Elle est décisive pour l'attractivité de la formation professionnelle », selon Andri Silberschmidt, conseiller national et président de FH SUISSE, qui a lui-même initialement effectué un apprentissage d'employé de commerce avec maturité professionnelle.
- **Les langues sont importantes et doivent faire l'objet d'une réglementation contraignante à la fois pour les étudiants et les enseignants**
La maîtrise des langues étrangères n'est pas seulement importante dans l'univers professionnel, elle l'est aussi pour de futures études en haute école spécialisée. Deux variantes d'acquisition des langues étrangères sont présentées dans la consultation. Le texte original prévoit une langue étrangère est obligatoire. Selon le canton, il peut s'agir d'une langue nationale ou de l'anglais. L'entreprise formatrice détermine la langue à partir de la sélection prescrite par le canton. Dans la variante alternative, la langue obligatoire est toujours une langue nationale. L'anglais peut uniquement être choisi comme matière à option obligatoire. L'anglais est toutefois important pour les entreprises et le passage à l'école professionnelle ainsi que les formations dans le secteur tertiaire. C'est pourquoi l'anglais devrait toujours être proposé en tant que langue étrangère obligatoire. « Des déficits apparaissent lorsqu'au lieu d'une deuxième langue un travail de projet individuel est choisi est

chois dans la matière à option obligatoire », selon Kurt Bucher, directeur RH Pilatus Aircraft et membre du conseil consultatif de FH SUISSE.

- **Les connaissances de base ne peuvent pas disparaître entièrement**

FH SUISSE soutient la priorité accordée aux compétences. Il faut toutefois un équilibre en compétences techniques et compétences méthodologiques. La réforme prévoit la disparition de matières telles que « Economie et société ». « Ces bases techniques sont importantes pour comprendre le monde dans sa complexité et sa flexibilité accrues », affirme Sabine Balmer Kunz, responsable des apprentis auprès de Credit Suisse et membre du comité consultatif de FH SUISSE. Ces bases constituent le fondement sur lequel les hautes écoles spécialisées, la formation professionnelle supérieure et la maturité professionnelle vont s'appuyer. Si ces connaissances ne sont pas transmises au cours de l'apprentissage, il sera d'autant plus difficile et plus coûteux de les acquérir ultérieurement.

Photos: [Andri Silberschmidt](#), [Kurt Bucher](#), [Sabine Balmer Kunz](#)

Pour plus de renseignements :

Toni Schmid, directeur FH SUISSE

toni.schmid@fhschweiz.ch

+41 79 299 82 55

A propos de FH SUISSE

FH SUISSE est l'association faîtière nationale des diplômé-e-s de tous les domaines des Hautes écoles spécialisées. En tout, 47 organisations d' alumni et d'autres organisations, dont trois associations nationales, sont affiliées à FH SUISSE ce qui représente plus de 60 000 membres. FH SUISSE représente les intérêts des diplômé-e-s HES et offre de nombreuses prestations et services à ses membres. Les bureaux de FH SUISSE se trouvent à Zurich et Courroux (JU).

www.fhsuisse.ch